



## Pensée Dominante du Mois.

*Conditions fixées par l'Eglise  
pour la Communion fréquente et quotidienne.*

### RAPPORT

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE METZ,  
par le P. Albert Bettinger, S.S.S.



Le Décret *Sacra Tridentina Synodus* rendu le 20 décembre 1905, par la Sacrée Congrégation du Concile, et que Son Eminence le Cardinal Vannutelli, au Congrès Eucharistique de Tournai, l'année dernière, appelait "un mémorable Décret," a fixé pour jamais la doctrine de la communion.

Il nous rappelle que la communion quotidienne a été pratiquée par les fidèles de la primitive Eglise, et non seulement aux temps apostoliques, mais dans les siècles suivants, où, dit le Décret, "il en fut de même non sans de grands fruits de perfection et de sainteté, au témoignage des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques."